

Kigali, le 17 Janvier 1928.

OBJET:  
Carte routière  
du R.A.

URGENT.

ORDRE DE SERVICE.  
Messieurs les Délégués.

RUHENGARI



23953

*E le 19-1-28  
18/Vat.*

J'ai l'honneur de vous prier de me faire par-  
venir pour le rapport annuel une carte de votre ressort renseignant les  
routes et pistes existantes ainsi que celles projetées.

- 1°/ Les routes et pistes accessibles en trafic ordinaire aux automobi-  
les et aux voitures y seront renseignées par un trait plein double.
- 2°/ Les voies de portage convenant uniquement aux motocyclettes y se-  
ront figurées par un trait simple.
- 3°/ Un trait pointillé marquera les pistes de portage.
- 4°/ En outre vous voudrez bien faire figurer sur ce document les poteaux

poteaux

gués

gîtes d'étapes

établissement du gouvernement

et postes de missions religieuses

situés sur ces routes.

/ En bordure de la carte il sera porté la désignation de toutes les  
les étapes, avec leur longueur en Kilomètre et la durée du parcours  
pour le piéton.

Il convient de porter sur cette carte les  
voies liant en ce moment le Ruanda au Congo Belge et aux Territoires voi-  
sins ainsi que les nouvelles routes de liaison qui pourraient être propo-  
sées.

Le Résident du Ruanda.  
G. Mortehan.

*G. Mortehan*